DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Khadija Lahrech
ENSA FES

Inspire de Mr Benjamin LISAN et autres dont les références sont dans ke document

Scanned with CamScanner

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le **développement durable** est une notion récente qui fut théorisée pour la première fois en 1987 de la façon suivante : « Un développement durable doit répondre à nos besoins présents, sans que cela empêche les générations du futur à répondre aux leurs ». Cela passe indubitablement par la **protection de l'environnement**, qui est la première des fins espérées par les partisans du développement durable. Pour y parvenir, il est donc indispensable de créer les conditions économiques et sociales favorables à sa préservation. C'est la raison pour laquelle le développement durable ne repose pas exclusivement sur des enjeux écologiques, mais prends aussi en considération d'autres piliers essentiel: un volet **social** et **économique** viennent compléter le volet **écologique**.

(*Rapport Brundtland 1987. ONU)*

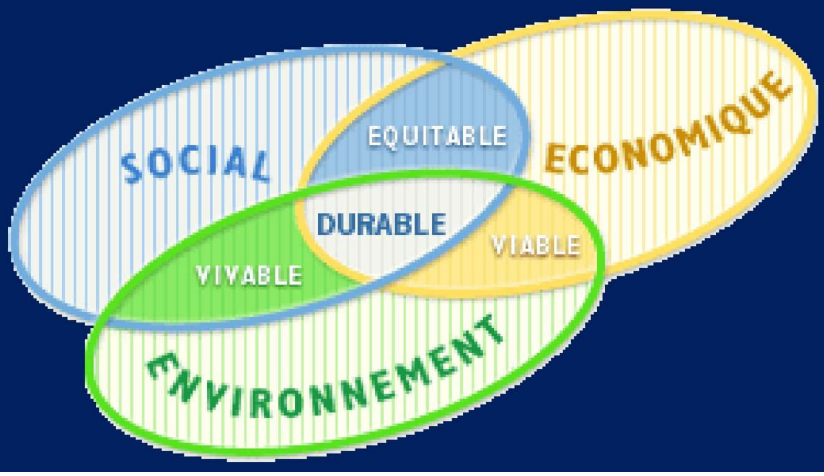

Scanned with CamScanner

Qu’est-ce que le développement durable ?

Le développement durable serait caractérisé par :

- Une approche centrée sur l'avenir de l'homme et de la nature.
- Le respect de l’environnement , voire le principe de précaution.
- Les idées de développement et de durabilité.

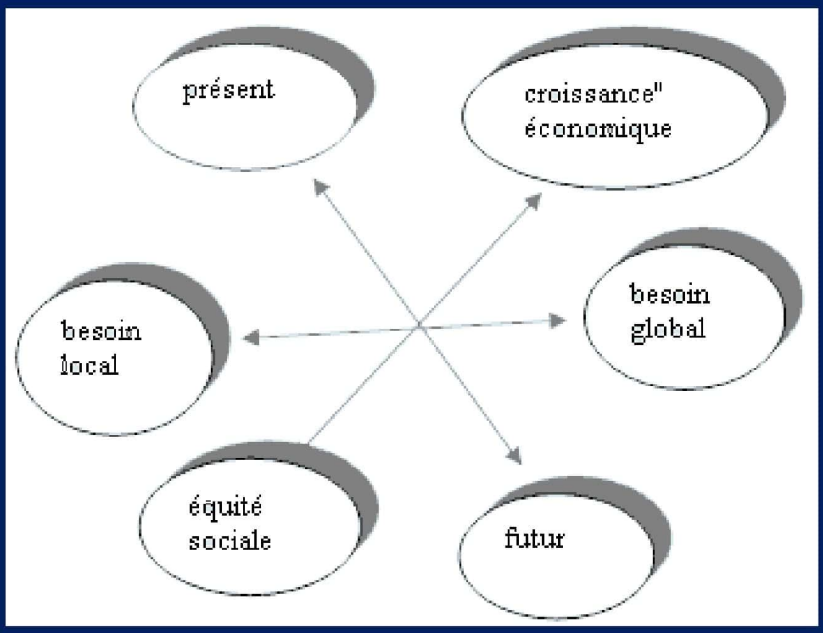

Scanned with CamScanner

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable cherche à concilier :

- Développement économique
- Progrès social
- Protection de l'environnement

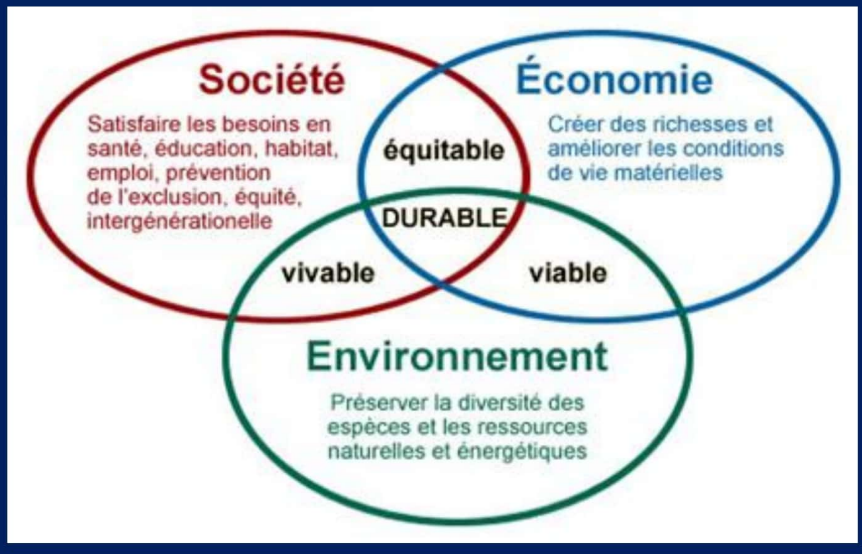

Scanned with CamScanner

PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le pilier environnemental

La protection de l'environnement est l'un des objectifs finaux recherchés par le développement durable, c'est pourquoi il est parfois perçu comme une fin en soi. Il pose principalement la question des ressources utilisées pour alimenter les activités productives (entreprises, collectivités publiques, associations, etc.) et favoriser la croissance. Il est d'ailleurs possible de rédiger une politique environnementale pour votre entreprise.

Les objectifs à atteindre dans cette optique sont :

•Une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de la première préoccupation auxquelles les entreprises doivent s'attacher en repensant leur modèle énergétique de croissance. Il doit être orienté en faveur d'énergies durables sur le long terme. Aussi, l'épuisement d'un certain nombre d'énergies fossiles (pétrole, charbon, etc.) obligent les acteurs du monde économique et industriel à repenser leur fonctionnement.

•Le recyclage des déchets. Le développement durable favorise la prise en charge des produits durant l'ensemble de leur cycle de vie. En réutilisant des produits recyclés, il est possible de limiter la quantité de déchets et leur impact sur l'environnement.

•La réduction du gaspillage de matières non réutilisables en optimisant chaque étape de la chaîne logistique telle que le transport par exemple. Cela concerne aussi la consommation énergétique.

•L'adaptation du modèle agricole est également une priorité pour repenser la manière de nourrir l'humanité. Certaines productions posent la question de la surconsommation en eau.

Scanned with CamScanner

Le pilier économique

Le développement durable implique de créer un système économique qui incite et favorise la protection de l'environnement tout en limitant les externalités négatives, c'est à dire les conséquences néfastes de la production sur l'environnement.
Parmi les mesures prônées, nous pouvons relever :

- Une répartition plus égalitaire des richesses, et notamment envers certains petits producteurs. Il s'agit d'une manière efficace d'agir à la source, car de nombreuses exploitations n'arrivent pas à dégager les ressources financières pour transformer leur modèle économique.
- Repenser le mécanisme de détermination du produit fini, en prenant en considération les externalités négatives de l'activité sur l'environnement ainsi que le coût du recyclage du produit.
- Développer une économie circulaire valorisant l'utilisation de matières premières recyclées et renouvelables.
- Favoriser la consommation collaborative et l'économie du partage. De nombreux producteurs agricoles fonctionnent désormais en coopératives.

Scanned with CamScanner

Le pilier social

Ce troisième pilier est particulièrement dédié à la lutte contre les inégalités dans le monde. En effet, nous constatons que la mondialisation creuse toujours davantage les inégalités entre les individus les plus aisés et les plus démunis à l'échelle mondiale. Alors que certains continents affichent des taux de croissance en hausse (Asie, Etats-Unis, etc.), d'autres demeurent toujours à l'écart de la mondialisation, tel que l'Afrique ou une partie de l'Amérique du Sud par exemple.

Pour parvenir à un système plus juste, les principes du développement durable favorisent les initiatives suivantes :

- Garantir les besoins de première nécessité à l'ensemble de la population mondiale, au premier rang desquels la santé puis l'éducation. Naturellement, il s'agit d'un objectif à atteindre sur le long terme, et qui nécessite une coordination des pays à l'échelle mondiale.
- Réduire les inégalités économiques et sociales.
- Favoriser les produits locaux au travers de commerces de proximité faisant la promotion de circuits courts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport notamment.
- Le commerce équitable est mis en avant pour ses externalités positives sur l'activité économique et la garantie de rémunérations décentes à chaque maillon de la chaîne de production.
- Enfin, la dimension de bien-être doit être considérée avant la recherche de la performance économique et la création de richesses à tout prix.

Scanned with CamScanner

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable ne se décrète pas, il se construit au quotidien pour et avec les générations présentes et futures. Il doit nous permettre de remettre l'Humain au cœur des projets et de toutes les politiques. Cette notion permet d'interroger les grands enjeux de notre territoire : l'aménagement de notre territoire, l'économie solidaire, le logement, l'emploi, les solidarités, l'agriculture, les déplacements, notre vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Le concept de développement durable s'est surtout construit au cours des trois dernières décennies du XXème siècle. Les années 60 ont été marquées par le constat que les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement (déchets, fumées d'usine, pollutions des cours d'eau, atteinte à la biodiversité, etc….).

Scanned with CamScanner

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable en quelques dates

1970 : le Club de Rome

Universitaires, chercheurs, économistes et industriels de cinquante-trois pays publient « Halte à la croissance », une alerte sur le danger que représente une croissance économique et démographique exponentielle avec l'épuisement des ressources, la pollution et la surexploitation des systèmes naturels.

1972 : Stockholm

Pour la première fois les Nations Unies se réunissent pour évoquer l'impact environnemental de la forte industrialisation des pays développés sur l'équilibre planétaire. Cette conférence donne naissance à la création du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement).

Les années 80

Cette période est marquée par une prise de conscience collective de l'existence de pollutions dépassant les frontières et de dérèglements globaux tels que le trou d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation …

1987 : naissance du « Développement durable »

Scanned with CamScanner

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de "Développement durable" apparaît de manière officielle, dans le rapport « Notre avenir à tous » (du premier ministre norvégien, madame Gro Harlem Brundtland). Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes, et notamment des plus pauvres d'entre eux, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1992 : Sommet de la Planète Terre à Rio de Janeiro

182 pays reconnaissent officiellement la nécessité des changements en approuvant les 27 principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et en adoptant le plan mondial d'action sur le développement durable : Agenda 21. L'Agenda 21 est composé de quarante chapitres et fixe les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au 21ème siècle pour maintenir son développement économique et social dans un environnement vivable. Il a été adopté par 178 gouvernements. Cinq textes sont proposés à la signature :

- la déclaration de Rio sur l'environnement,
- la convention sur les changements climatiques,
- la convention sur la biodiversité dont les Etats-Unis ont refusé la signature,
- la déclaration de principe relatif aux forêts et l'Agenda 21,
- une recommandation de convention internationale sur la désertification

Scanned with CamScanner

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de "Développement durable" apparaît de manière officielle, dans le rapport « Notre avenir à tous » (du premier ministre norvégien, madame Gro Harlem Brundtland). Il se définit comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes, et notamment des plus pauvres d'entre eux, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1992 : Sommet de la Planète Terre à Rio de Janeiro

182 pays reconnaissent officiellement la nécessité des changements en approuvant les 27 principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et en adoptant le plan mondial d'action sur le développement durable : Agenda 21. L'Agenda 21 est composé de quarante chapitres et fixe les lignes de progrès que l'humanité devrait adopter au 21ème siècle pour maintenir son développement économique et social dans un environnement vivable. Il a été adopté par 178 gouvernements. Cinq textes sont proposés à la signature :

- la déclaration de Rio sur l'environnement,
- la convention sur les changements climatiques,
- la convention sur la biodiversité dont les Etats-Unis ont refusé la signature,
- la déclaration de principe relatif aux forêts et l'Agenda 21,
- une recommandation de convention internationale sur la désertification

Scanned with CamScanner

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1997 : le Protocole de Kyoto fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à échéance 2008-2012 pour les pays industrialisés.
2002 : le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg ou Rio +10 fait le point sur la progression d'Action 21.
2003 : l'État Français adopte sa Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).
2005 : Entrée en vigueur du « Protocole de Kyoto »
En France, une Charte de l'environnement est adoptée et est adossée à la constitution. Elle confère notamment une valeur constitutionnelle aux principes de prévention, de précaution et de responsabilité.
2008 : adoption du paquet climat-énergie par l'Union européenne avec l'objectif dit des « trois fois vingt » pour 2020 :
•Réduire de 20% les émissions de GES par rapport au niveau de 1990
•Améliorer de 20% l'efficacité énergétique
•Porter à 20% la part des énergies renouvelable
2009 : la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement est votée.
Du 7 au 18 décembre, les dirigeants du monde se rassemblent à Copenhague dans le cadre du Sommet de l'ONU sur le climat. Ainsi, le développement durable concilie efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Scanned with CamScanner

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2010 : adoption de la loi dite « Grenelle II »
Elle complète et territorialise la loi dite Grenelle I. Elle instaure notamment la mise en œuvre des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), des plans climat-énergie territoriaux (PCET) et l'obligation de réaliser des bilans carbone pour certains types d'établissements privés et publics.

2014 : révision du paquet climat-énergie de l'Union européenne avec de nouveaux objectifs pour 2030 :

- Réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990 (objectif contraignant)
- Améliorer de 27% l'efficacité énergétique
- Porter à 27% la part des énergies renouvelables

Décembre 2015 : 21ème Conférence des parties sur le changement climatique à Paris réunissant 195 Etats qui ont adopté le 12 décembre par consensus « l'accord universel de Paris».

Cet accord ambitieux et qualifié d'historique prévoit de maintenir le réchauffement planétaire « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et de « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C »
Le concept de développement durable peut être schématisé comme tel

Scanned with CamScanner

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEURS 169 CIBLES

Scanned with CamScanner

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEURS 169 CIBLES&

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou Agenda 2030) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en oeuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.
Universels, inclusifs et interconnectés, ces objectifs appellent à l'action de tous et instaurent un langage commun universel. Les ODD constituent un cadre de référence pour agir, un outil de sensibilisation sur la responsabilité de l'entreprise, une source d'opportunités économiques et un levier de collaboration multi-acteurs.
Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles, s'adressant à tous types d'acteurs et précisant leurs contenus. Il est essentiel d'en prendre connaissance en vue d'identifier les ODD les plus pertinents pour son organisation.

RETROUVEZ LA LISTE DES 17 ODD ET DES 169 CIBLES CORRESPONDANTES
(FICHIER PDF JOINT)

Scanned with CamScanner

Emergence du développement durable

Situation de crise initiale, les limites du développement initié depuis le XIXème siècle, résumée par les « 3M » :

Menaces environnementales sur la planète : désertification, atteintes à la biodiversité, pollution des eaux et de l'air, changement climatique...

Misères sociales de l'humanité : pauvreté persistante, inégalités croissantes, sous-alimentation, manque d'eau potable, endémies...

Manque de gouvernance mondiale : déséquilibres pays du Nord/pays du Sud, comment trouver une gouvernance mondiale, faiblesse de l'ONU ?

L'émergence du concept au niveau international dans les années 90' :

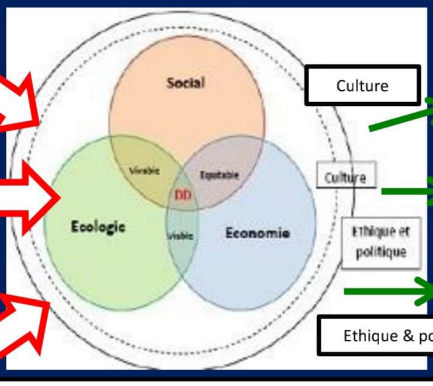

DD= « s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. »

Les objectifs futurs, tendre vers un nouveau développement, il s'agit de changer le rapport de l'Homme à la nature et à autrui. Pour que celui-ci soit durable toute action doit concilier les « 3 E » :

ENVIRONNEMENT PRESERVE :

EQUITE ENTRE HOMMES :

ECONOMIE EQUILIBREE :

Discussion critique :
N'est-ce pas un projet utopique ? Comment dépasser les frontières et passer du local au global ?

Discussion critique :
Bilan, catalogue alarmant, angoissant voir paralysant, le développement du XXème siècle n'est-il qu'un échec ?

Discussion critique :
Concept fourre-tout et flou, comment le mettre en œuvre concrètement ? Simple coup de pub ?

Source : Sylvie Brunel, *Le développement durable*, coll° Que sais-je ? PUF, 2009, p4-5.

Scanned with CamScanner

Emergence du développement durable

Les fléaux ou misères de l'humanité ou les « 3-M » :

• **les *menaces qui pèsent sur la planète*** *: la désertification, les atteintes à la biodiversité, la pollution des eaux et de l'air, le changement climatique… C'est le volet environnemental du développement durable, sans doute le plus puissant aujourd'hui ;*

• **les *misères de l'humanité*** *: persistance de la pauvreté, inégalités croissantes, sous-alimentation et manque d'eau potable, endémies… C'est le volet social du développement durable ;*

• **les *manques de la gouvernance mondiale*** *: dysfonctionnements et injustice des relations internationales, notamment entre pays développés et pays pauvres, difficulté d'adopter des réglementations permettant d'instaurer un développement durable, comme de faire respecter les traités et conventions existantes. C'est le volet économique et politique du développement durable.*

➢ ***Une action doit s'inscrire dans le développement durable si elle parvient à concilier les 3 « E » : Economie, Equité, Environnement.***

Scanned with CamScanner

Emergence du développement durable

Le développement durable est la transformation de la biosphère et de l'emploi des ressources humaines, financières, vivantes et non vivantes, pour satisfaire aux **besoins** des hommes et améliorer la qualité de leur vie.

Pour assurer la pérennité du développement, les hommes devraient tenir compte :

- des facteurs sociaux et écologiques,
- des facteurs économiques,
- **des ressources** vivantes et non vivantes,
- des avantages et désavantages à long terme et à court terme par rapport aux autres solutions envisageables.

Pour la consommation :

• Dans les limites du possible écologique et auquel chacun peut raisonnablement prétendre.

Pour les ressources :

• Toute entité (énergétique, matérielle) nécessaire à l'Homme pour assurer ses fonctions physiologiques et ses activités de production, pour satisfaire à ses BESOINS.

Scanned with CamScanner

Emergence du développement durable

Le développement durable serait le fait de choisir des ressources permanentes ou durables, *plutôt que des ressources non permanentes ou non durables.*

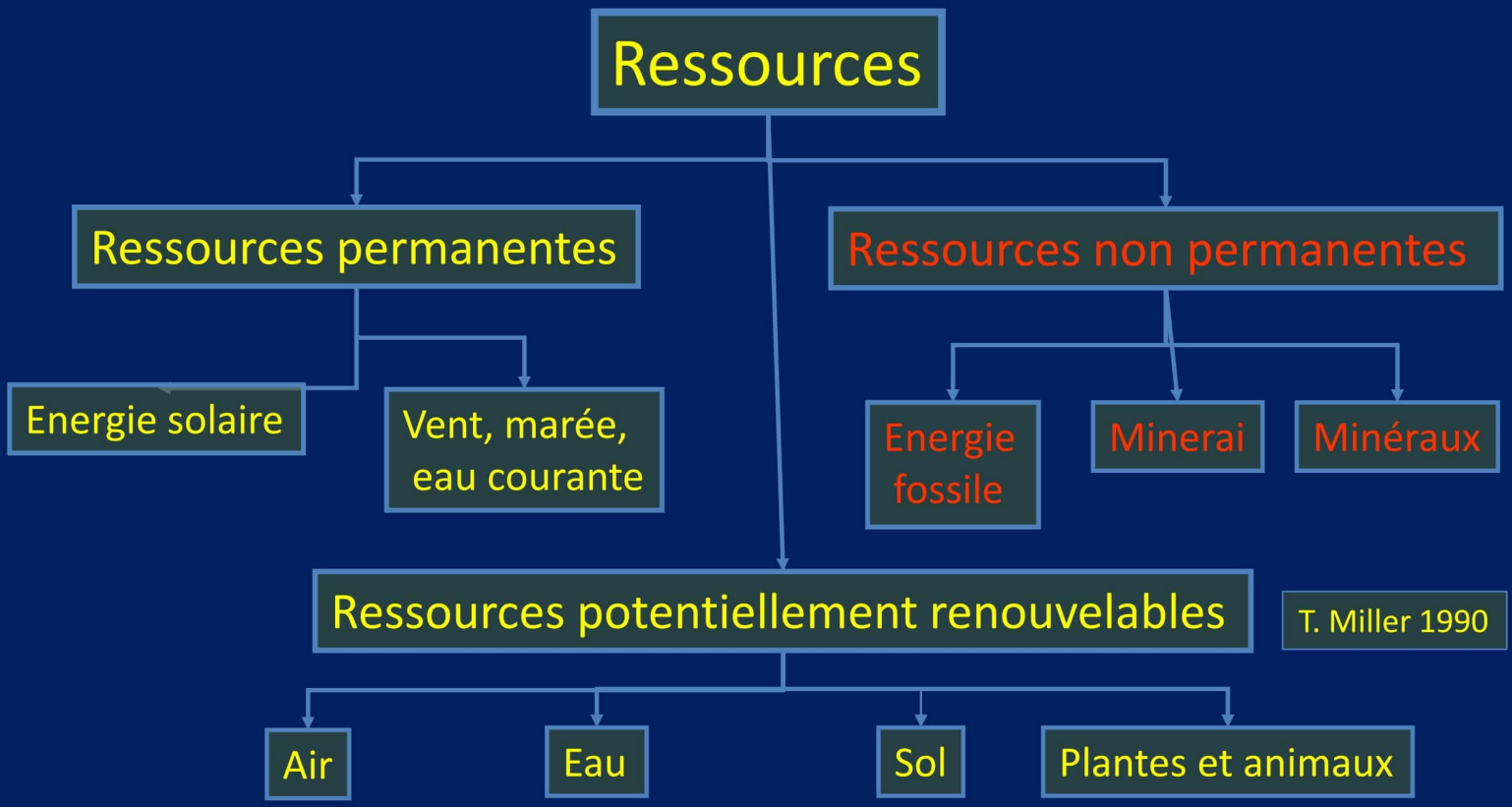

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

Thomas Malthus - 1798

Dans son « *Essai sur le principe de la population* », paru en 1798, Malthus s'inquiète de la "soutenabilité" de l'environnement au regard du renouvellement des espèces.

Selon la théorie de Malthus, la population augmente de manière géométrique alors que la production, notamment des denrées, ne s'accroît que de manière arithmétique.

Il arrive donc inévitablement un moment où la courbe de la population dépasse la courbe de la production alimentaire entraînant pauvreté, famine et épidémies.

La solution préconisée par Malthus revient donc à réduire l'accroissement de la population en agissant sur le taux de natalité.

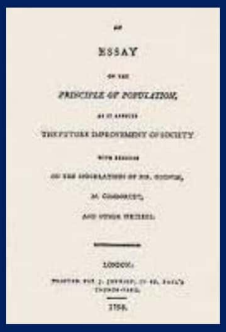

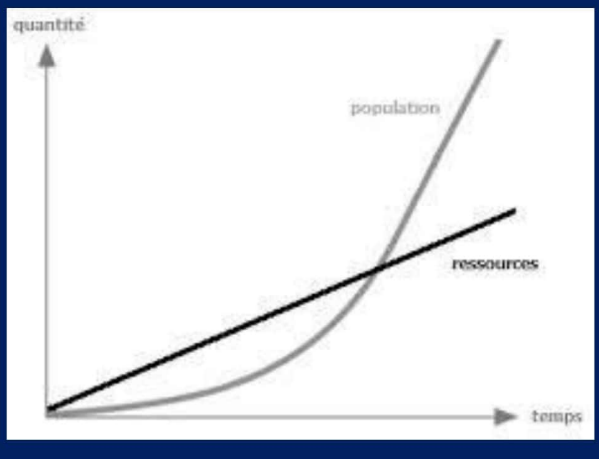

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

Thomas Malthus (suite)

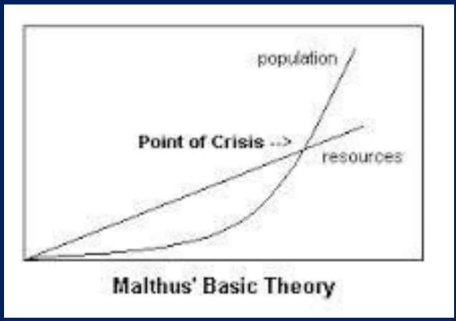

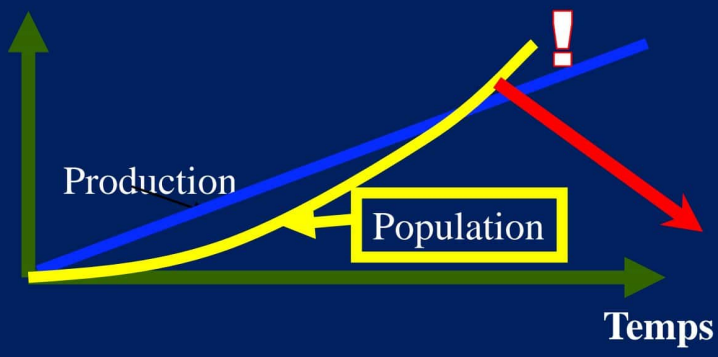

La théorie de Malthus a été très critiquée :

• Soit parce que son analyse des catastrophes alimentaires ne prend pas en compte les catastrophes économiques causées par le capitalisme (Marx & Engels).

• Soit parce qu'elle ne tient pas compte du progrès scientifiques et techniques, qui a permis d'augmenter les rendements agricoles (théorie libérale).

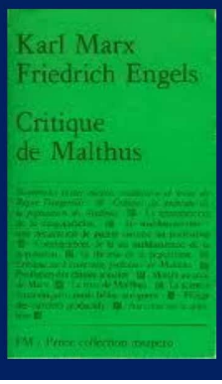

Source : *CRITIQUE DE MALTHUS*, Karl Marx et Friedrich Engels, François Maspero Éditeur, 1978.
http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/critique_de_malthus/critique_de_malthus_presentation.html →

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

LE POINT DE DEPART : La réaction des écologistes

Nées vers 1950, les préoccupations environnementales évolué jusqu'à ce jour de la manière suivante :

- au départ, la pollution à attiré l'attention des écologistes, qui se sont constitués en petits groupes locaux pour *protester* contre les pollutions localisées ;
- pour protester contre les pollutions localisées, la détérioration des cours d'eau, les nuisances diverses apportées par installations industrielles (bruit, odeurs, fumées), les atteintes paysages, la crainte devant la construction des centrales atomiques etc.

Le mouvement a pris rapidement de l'ampleur dans les années 70 aux Etats-Unis et en Europe occidentale, jusqu'à constituer un véritable problème de société avec parfois des conséquences importantes sur les politiques économiques nationales.

Une des organisations écologiques les plus connues, GREENPEACE, a été créée en1971 et est *issue des mouvements pacifiques et écologistes hippies et quakers*. Ses principes sont a) porter témoignage, 2) l'écologie n'a pas de frontière, 3) actions non violentes.

Sources : 1) *Environnement et développement durable, Clés pour une compréhension*, François Kéou Tiani, L'Harmattan, 2013, page 15.
É) *L'aventure Greenpeace*, documentaire de Thierry de Lestrade & Jean-Michel de Alberti, Produit pour What's Up Films pour France Télévision et TV5 Monde en 2011.

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

LE POINT DE DEPART : La réaction des écologistes

Nées vers 1950, les préoccupations environnementales évolué jusqu'à ce jour de la manière suivante :

- au départ, la pollution à attiré l'attention des écologistes, qui se sont constitués en petits groupes locaux pour *protester* contre les pollutions localisées ;
- pour protester contre les pollutions localisées, la détérioration des cours d'eau, les nuisances diverses apportées par installations industrielles (bruit, odeurs, fumées), les atteintes paysages, la crainte devant la construction des centrales atomiques etc.

Le mouvement a pris rapidement de l'ampleur dans les années 70 aux Etats-Unis et en Europe occidentale, jusqu'à constituer un véritable problème de société avec parfois des conséquences importantes sur les politiques économiques nationales.

Une des organisations écologiques les plus connues, GREENPEACE, a été créée en1971 et est *issue des mouvements pacifiques et écologistes hippies et quakers*. Ses principes sont a) porter témoignage, 2) l'écologie n'a pas de frontière, 3) actions non violentes.

Sources : 1) *Environnement et développement durable, Clés pour une compréhension*, François Kéou Tiani, L'Harmattan, 2013, page 15.
É) *L'aventure Greenpeace*, documentaire de Thierry de Lestrade & Jean-Michel de Alberti, Produit pour What's Up Films pour France Télévision et TV5 Monde en 2011.

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

LE POINT DE DEPART : La réaction des écologistes

Nées vers 1950, les préoccupations environnementales évolué jusqu'à ce jour de la manière suivante :

- au départ, la pollution à attiré l'attention des écologistes, qui se sont constitués en petits groupes locaux pour *protester* contre les pollutions localisées ;
- pour protester contre les pollutions localisées, la détérioration des cours d'eau, les nuisances diverses apportées par installations industrielles (bruit, odeurs, fumées), les atteintes paysages, la crainte devant la construction des centrales atomiques etc.

Le mouvement a pris rapidement de l'ampleur dans les années 70 aux Etats-Unis et en Europe occidentale, jusqu'à constituer un véritable problème de société avec parfois des conséquences importantes sur les politiques économiques nationales.

Une des organisations écologiques les plus connues, GREENPEACE, a été créée en1971 et est *issue des mouvements pacifiques et écologistes hippies et quakers*. Ses principes sont a) porter témoignage, 2) l'écologie n'a pas de frontière, 3) actions non violentes.

Sources : 1) *Environnement et développement durable, Clés pour une compréhension*, François Kéou Tiani, L'Harmattan, 2013, page 15.
É) *L'aventure Greenpeace*, documentaire de Thierry de Lestrade & Jean-Michel de Alberti, Produit pour What's Up Films pour France Télévision et TV5 Monde en 2011.

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

LE POINT DE DEPART : La réaction des écologistes

Nées vers 1950, les préoccupations environnementales évolué jusqu'à ce jour de la manière suivante :

- au départ, la pollution à attiré l'attention des écologistes, qui se sont constitués en petits groupes locaux pour *protester* contre les pollutions localisées ;
- pour protester contre les pollutions localisées, la détérioration des cours d'eau, les nuisances diverses apportées par installations industrielles (bruit, odeurs, fumées), les atteintes paysages, la crainte devant la construction des centrales atomiques etc.

Le mouvement a pris rapidement de l'ampleur dans les années 70 aux Etats-Unis et en Europe occidentale, jusqu'à constituer un véritable problème de société avec parfois des conséquences importantes sur les politiques économiques nationales.

Une des organisations écologiques les plus connues, GREENPEACE, a été créée en1971 et est *issue des mouvements pacifiques et écologistes hippies et quakers*. Ses principes sont a) porter témoignage, 2) l'écologie n'a pas de frontière, 3) actions non violentes.

Sources : 1) *Environnement et développement durable, Clés pour une compréhension*, François Kéou Tiani, L'Harmattan, 2013, page 15.
É) *L'aventure Greenpeace*, documentaire de Thierry de Lestrade & Jean-Michel de Alberti, Produit pour What's Up Films pour France Télévision et TV5 Monde en 2011.

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

LE POINT DE DEPART : La réaction des écologistes face aux catastrophes

En 1959, du mercure déversé par l'usine de la Chisso Corporation's, dans une rivière au Japon, à Minamata, faisant 400 morts et 2000 infirmes (dont des handicapés mentaux). Source : http://en.wikipedia.org/wiki/Minamata_disease

Rivière Yamuna à New Delhi, Inde (Oct. 4, 2013), Source : http://www.commercialappeal.com/photos/galleries/2013/oct/04/day-pictures---october-4-2013/70588/

Tuyau d'évacuation crachant la pollution d'une usine directement dans une rivière près de Mumbai (Bombay). Inde. © WWF-Canon / Mauri Rautkari. Source : http://wwf.panda.org/about_our_earth/teacher_resources/webfieldtrips/water_pollution/

Scanned with CamScanner

RAPPORT DU CLUB DE ROME

En 1972, un organisme européen dénommé *club de Rome a* publié un rapport intitulé « *Halte à la croissance* ». Ce rapport a affirmé ce qui suit : « *sans changement radical de politique, notre planète doit connaître un véritable effondrement dans le courant du XXIème siècle* ».
Le rapport a ainsi établi le lien entre le mode d'exercice activités économiques (les voies et moyens de promouvoir croissance) et l'environnement (notre planète).

Rapport demandé par le Club de Rome au M.I.T. (Massachusetts Institute of Technologie) dont les hypothèses sont :

- de maîtriser la croissance démographique,
- d'encourager le changement technologique,
- d'assurer l'accroissement optimal du stock de facteurs contribuant au bien-être,
- de tarifer les ressources naturelles de façon à refléter leur rareté et
- de modifier la structure de production et de consommation.

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

RAPPORT DU CLUB DE ROME (suite)

Les courbes prévisionnelles alarmistes du rapport du Club de Rome →

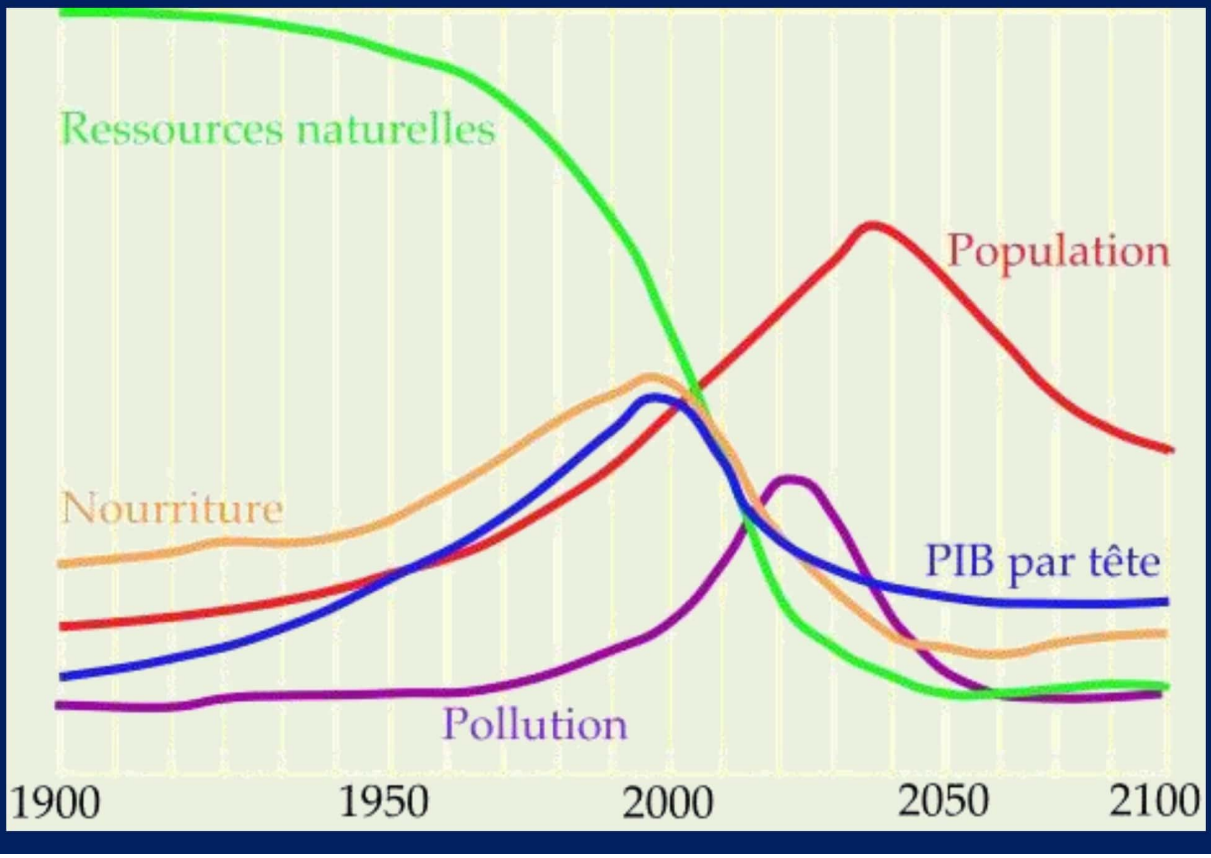

Scanned with CamScanner

Historique des préoccupations environnementales

LA CONFERENCE DE STOCKHOLM (1972)

L'ACCELERATION

1972 : a) Rapport Meadows : « ***Halte à la croissance*** ».
b) Première conférence mondiale / internationale de l'ONU sur l'environnement et le développement, intitullée « ***Le sommet de la terre*** », à Stockholm (Suède).

1987 : Rapport Bruntland "***Notre avenir à tous***" et première définition canonique du développement durable. La conclusion de ce rapport est la suivante :
Jusqu'ici, « *le monde a vécu comme s'il n'y avait pas de lendemain et il ne peut avoir de lendemain si nous continuons à vivre de la sorte* ». Ce que dit cette conclusion du rapport, c'est que le monde actuel vit au-dessus de ses moyens en gaspillant et en surexploitant les ressources naturelles (terre, air, êtres Vivants), ce qui comporte deux graves conséquences : des déséquilibres naturels et l'épuisement des ressources naturelles.

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

la pollution par les pesticides

•Syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles

En mars 2012, publiées dans la revue *Science*, une étude en pleine air menée par l'INRA, le CNRS et des ingénieurs de la filière apicole confirment que, même à « très faibles doses », un insecticide de la famille des « néonicotinoïdes », le thiaméthoxam (utilisé par l'insecticide ® Cruiser), utilisé pour protéger des cultures contre des insectes nuisibles, entre autres par enrobage, peut affaiblir les colonies de façon significative (syndrome de désorientation des abeilles).

Sources : http://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_d'effondrement_des_colonies_d'abeilles

• *Field Research on Bees Raises Concern About Low-Dose Pesticides* - Science 30 March 2012: Vol. 335 no. 6076 p. 1555 DOI: 10.1126/science.335.6076.1555

• Les *abeilles sont mortellement désorientées par une faible dose d'insecticide*, 30 mars 2012, http://www.notre-planete.info/actualites/actu_3315_abeilles_pesticides.php

• Film documentaire « *Notre poison quotidien* » de Marie-Monique Robin, ARTE, http://www.youtube.com/watch?v=hUSn-1sgcsk

Semences enrobées de cruiser 350

Abeilles mortes ramassés, par un apiculteur, devant ses ruches. Photo DDM F.C - Tous droits réservés. *Abeilles et céréales: la cohabitation qui tue*, La Dépêche, 30/07/2012, http://www.ladepeche.fr/article/2012/07/30/1409659-le-chiffre-19-000.html

Cancers :

Chez l'enfant, certains cancers (dont tumeurs cérébrales, leucémies et néphroblatomes) sont plus fréquemment associés à une exposition chronique aux pesticides ou à celle des parents au moment de la grossesse. Source : C. de Jaeger, E. Voronska, N. Fraoucene, P. Cherin, *Exposition chronique aux pesticides, santé et longévité. Revue générale ; Rôle de notre alimentation (Chronic pesticide exposure, health and longevity. Role of our food)* ; Revue "Médecine & Longévité" ; en ligne 2012-06-22, Résumé

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

la pollution par les pesticides (suite)

L'engrenage des pesticides

↓

Résurgence des ravageurs

↓

Elimination des ennemis naturels

↓

Apparition de résistances →

→ Apparition de ravageurs secondaires

↑ La lutte contre les punaises ***Lygus***, ravageuses du cotonnier en Californie : un cas d'engrenage démontré.

↑

↗ Coût production
↘ Rendement

↑

Abandon de la culture

Source :
Cours : *La lutte biologique*, Lilliane Krespi & Anne-Marie Cortesero, Université de Rennes, http://perso.univ-rennes1.fr/anne-marie.cortesero/L3/cours12009.pdf

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

le réchauffement climatique

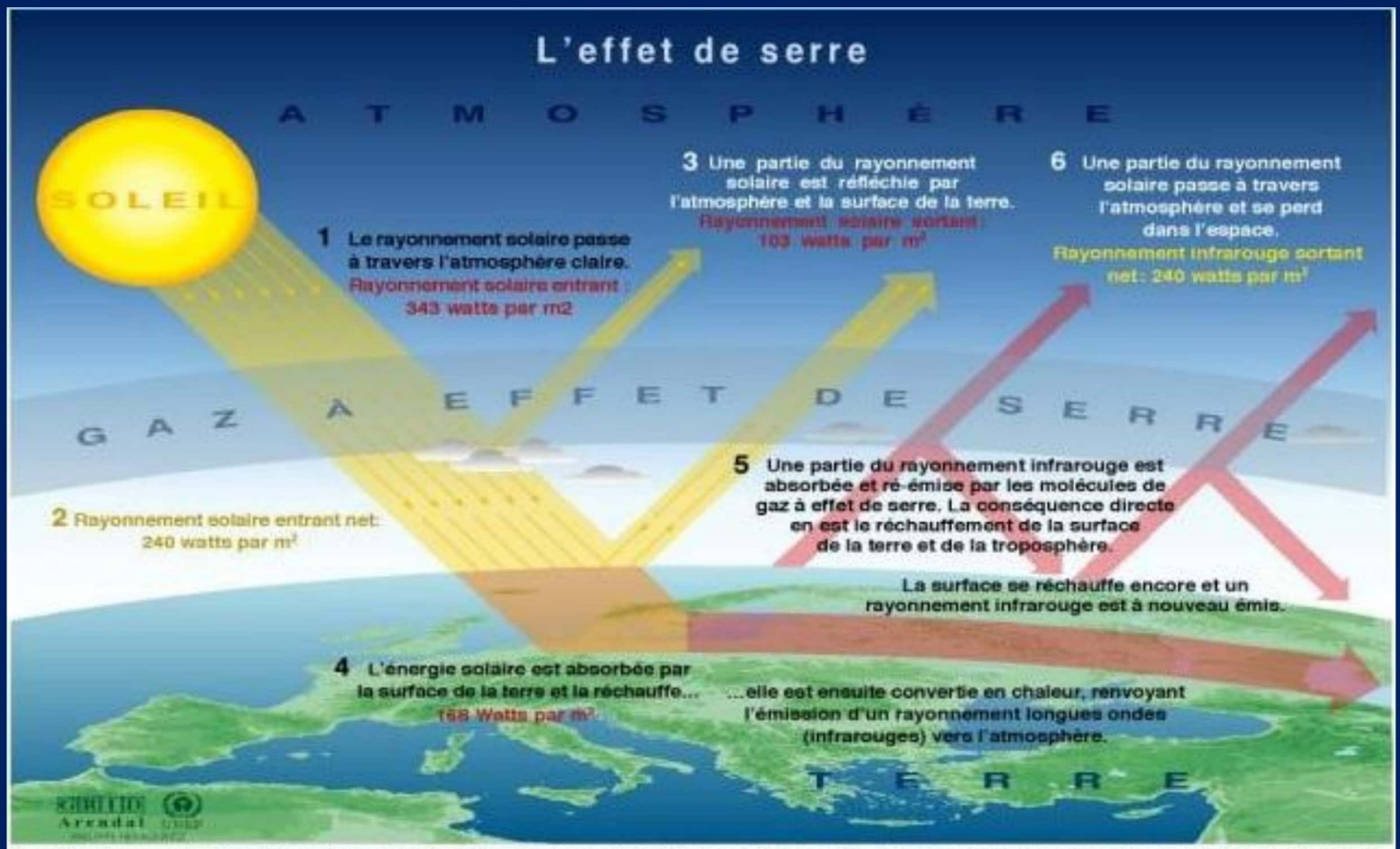

Sources : Okanagan university college Canada, section géographie ; université d'Oxford, section géographie ; Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA), Washington ; Changements climatiques 1995 ; Données scientifiques sur les changements climatiques. Contribution du groupes de travail au deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, PNUE et OMM, Cambridge University Press, 1996.

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

l'effet de serre

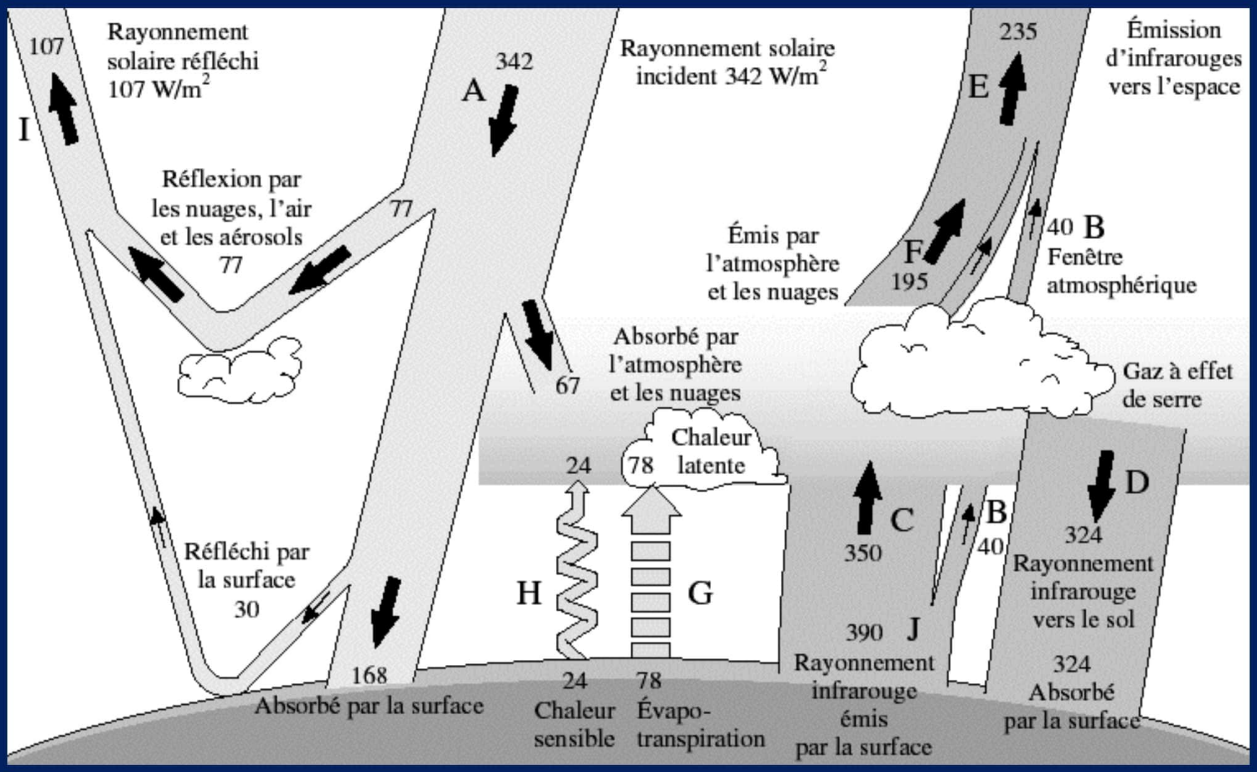

Fonctionnement général simplifié de l'atmosphère. Les chiffres représentant la valeur moyenne, temporelle (sur l'année) et géographique (sur la surface de la planète) en Watts par mètre carré, de chaque flux d'énergie représenté.
Source : http://www.manicore.com/documentation/serre/physique.html

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

le réchauffement climatique : courbe en crosse de hockey

Constat : la hausse moyenne de 0,6°C de la température

Ecarts thermiques en °C (pour la moyenne 1961-1990)

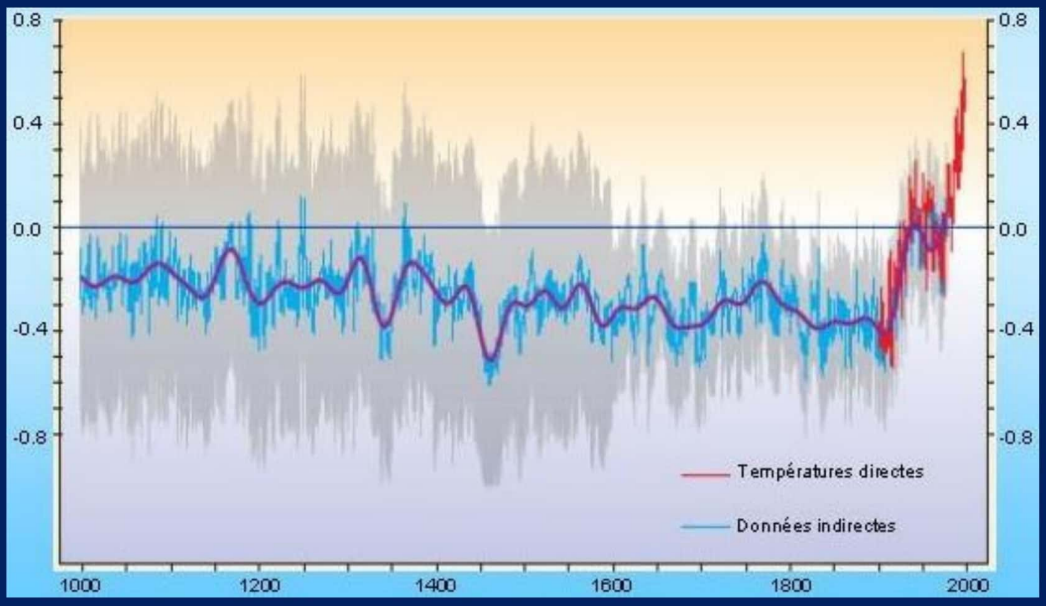

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

Une hausse record des concentrations de de CO2

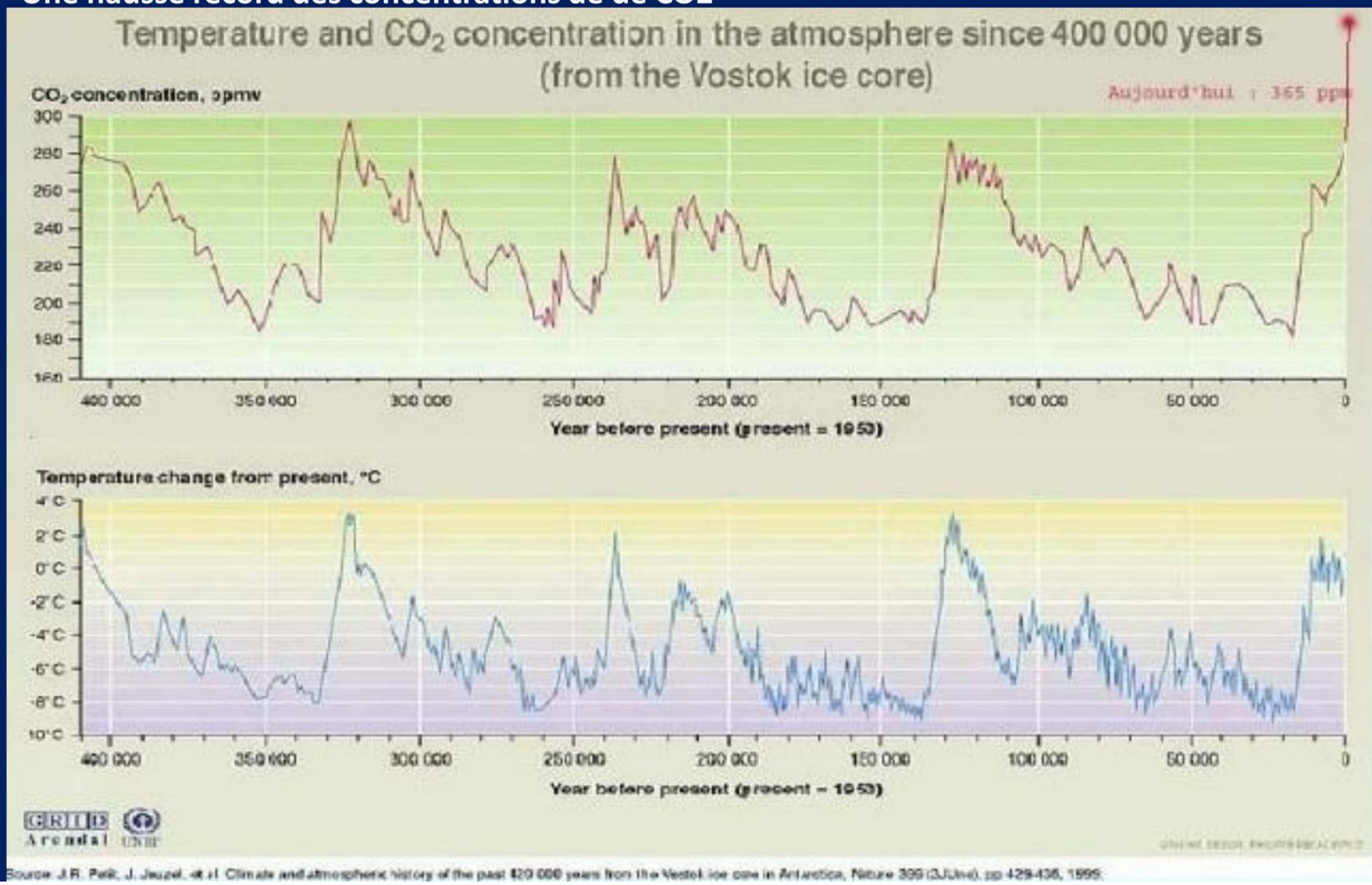

Source J.R. Petit, J. Jouzel, et al. Climate and atmospheric history of the past 420 000 years from the Vostok ice core in Antarctica, Nature 399 (3/June), pp 429-436, 1999.

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

les gaz à effet de serre

GAZ	Formule	Durée de vie	Formation de GES	PRG à 100 ans
Dioxyde de carbone	CO_2	50 – 200 ans	- Combustion - Décarbonnation - Fermentation	1
Méthane	CH_4	12 ans	- Fermentation (déchets, entérique) - Fuite (gaz, charbon)	23
Protoxyde d'azote	N_2O	114 ans	- Sols agricoles - Réactions chimiques	296
Gaz fluorés	HFC	HFC-23 : 260 ans	- Climatisation - Solvants	Moyenne 1930
	PFC	CF_4 : 50000 ans	- Procédés industriels (en partie métallurgie)	Moyenne 7200
	SF_6	3200 ans	- Procédés particuliers (industriels) - Equipements électriques	22200
	gaz à effet de serre indirect : SO2, NO2, COVNM, CO, +CFC (protocole de Montréal)			

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

les gaz à effet de serre (suite)

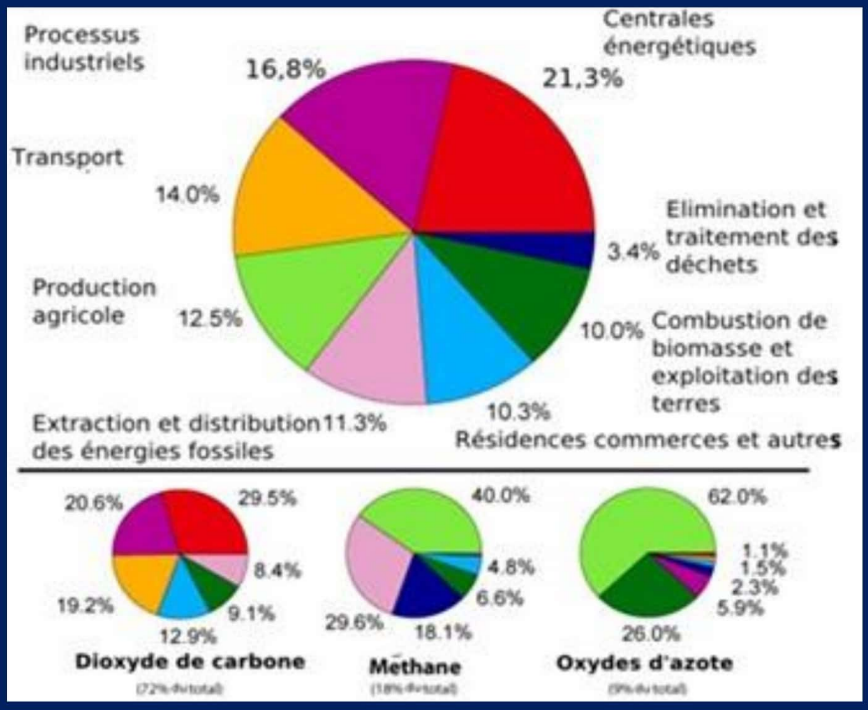

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre par secteur

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

Epuisement des ressources naturelles & matières premières

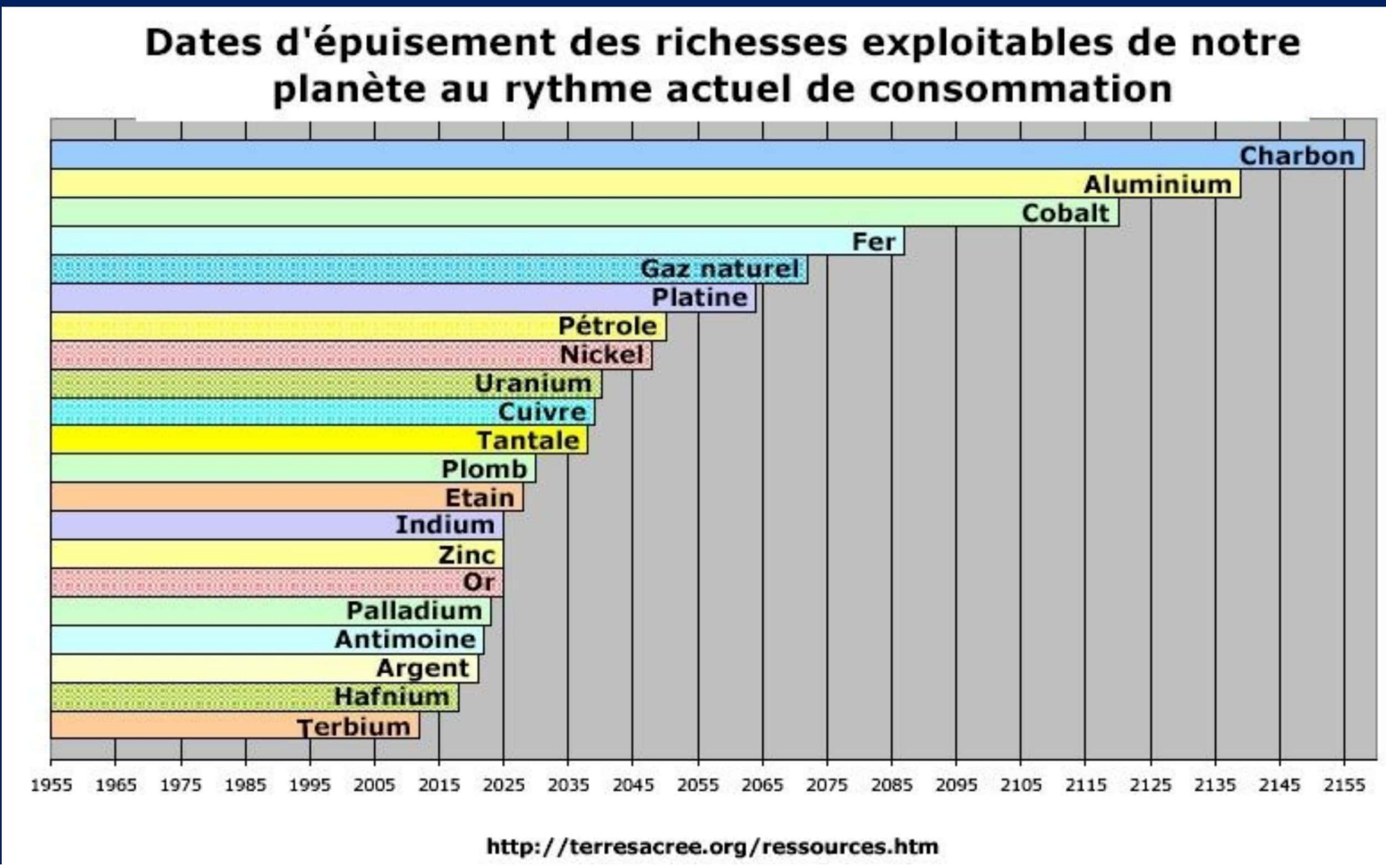

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

Epuisement des ressources naturelles

Epuisement des ressources halieutiques & surpêche.

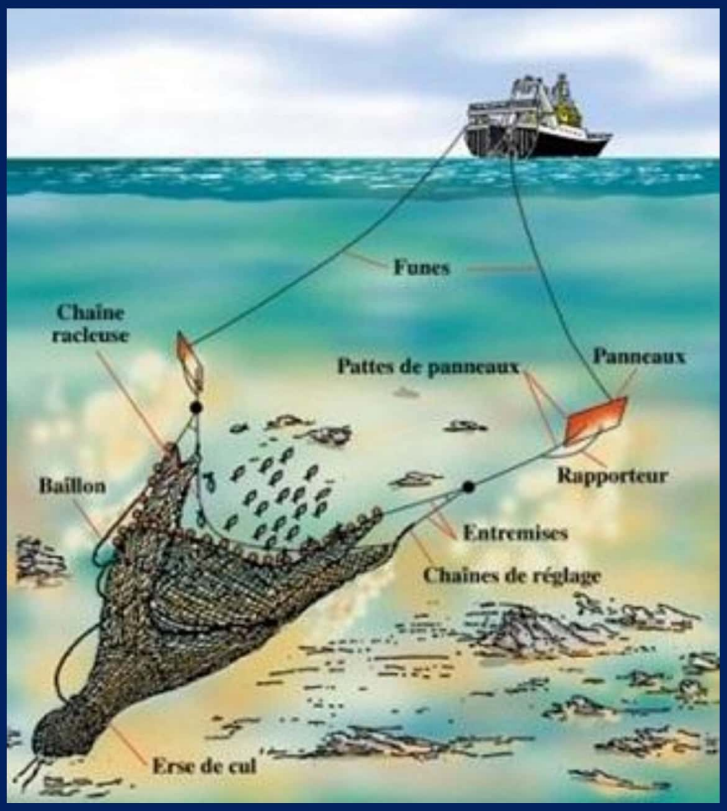

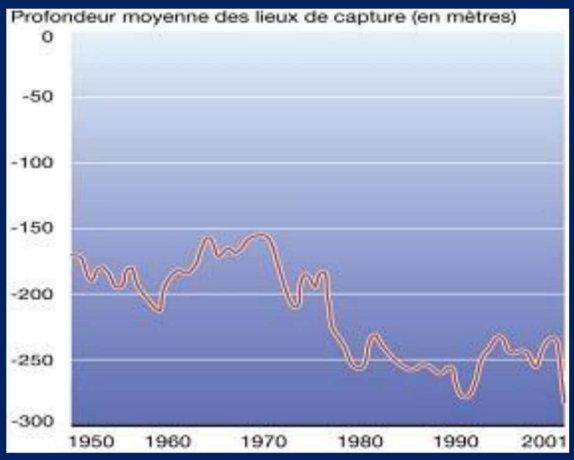

Profondeur moyenne des sites de pêche en mer , La diminution de la ressource halieutique a été en partie masquée par l'extension progressive des activités de pêche en haute mer. Dans des zones de plus en plus profondes (parfois à plus de 400 m) on capture de nouvelles espèces, jusque là inexploitées *(flétan, empereur, hoki, sébastre, lingue). Image : www.grida.no*

↑ Le **chalutage de fond**, qui capture simultanément plusieurs espèces de dimensions et de morphologie différentes et détériore les habitats ainsi que les organismes posés sur le fond, est *une pratique de pêche dévastatrice et non viable à long terme*. *Image : wwz.ifremer.fr*

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

L'érosion de la biodiversité

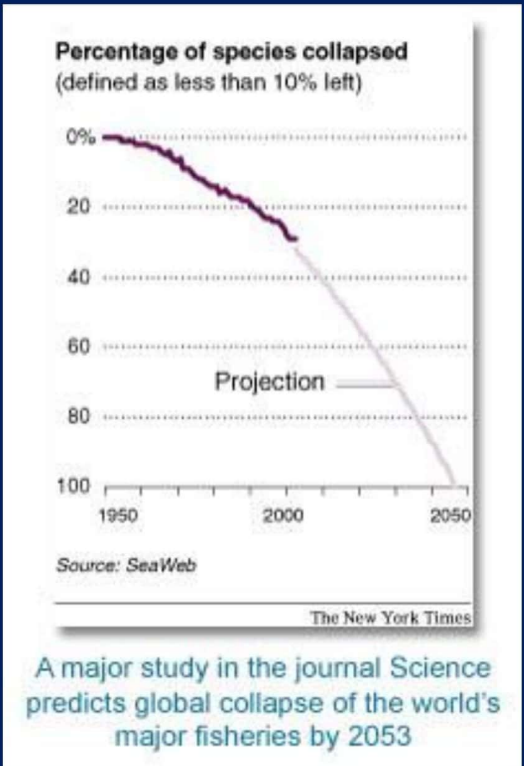

Une importante étude dans la revue Science prédit l'effondrement global des principales zones de pêche du monde en 2053. Source : http://aquaculturedevelopments.com/index.php?s=the+opportunity&x=0&y=0

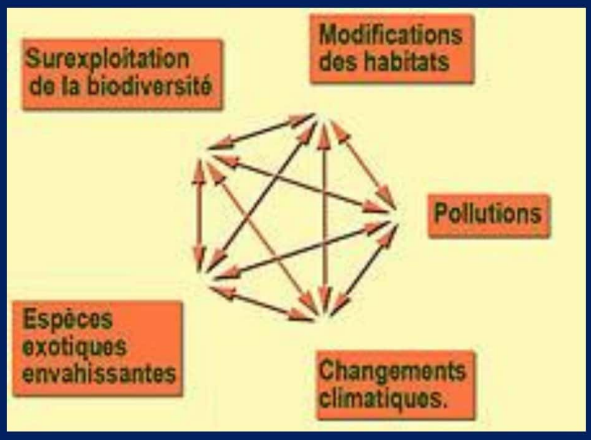

↑ Les 5 grandes causes de régression de la biodiversité selon l'ONU et la Convention mondiale sur la biodiversité[3]. Les flèches à double sens évoquent les relations d'exacerbations qui peuvent exister entre chacune de ses causes et les autres. Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Extinction_de_l'Holoc%C3%A8ne

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

L'érosion de la biodiversité

- **Démographie**
  +50% d'ici 2050, soit + 3 milliards d'hab

↘

- **Demande croissante en ressources**
  Energie, matières premières

↘

- **Emissions, pollutions, déchets...**

↘

- **Dégradation des milieux**

↘

- **Rupture des équilibres écologiques**

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

L'érosion de la biodiversité (suite)

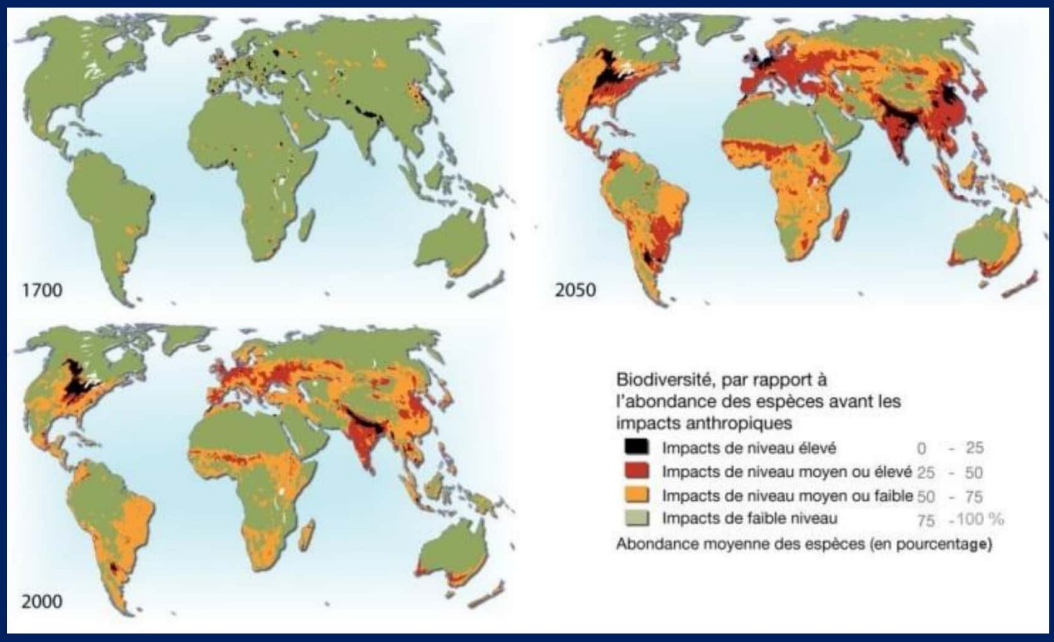

Biodiversité, par rapport à l'abondance des espèces avant les impacts anthropiques*

L'augmentation continue des surfaces agricoles au détriment des prairies, des forêts ou des haies, la pollution, le changement climatique et le développement des infrastructures entraînent la disparition accélérée d'écosystèmes naturels et une réduction drastique de la biodiversité.

anthropique : *lié à l'Homme.*

Image : maps.grida.no - Source texte : www.unep.fr et www.grida.no & http://raymond.rodriguez1.free.fr/Textes/1s42.htm

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

Epuisement des ressources en eau

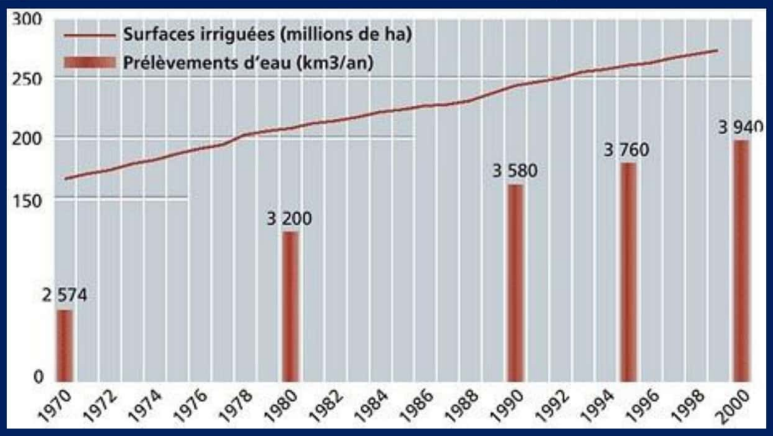

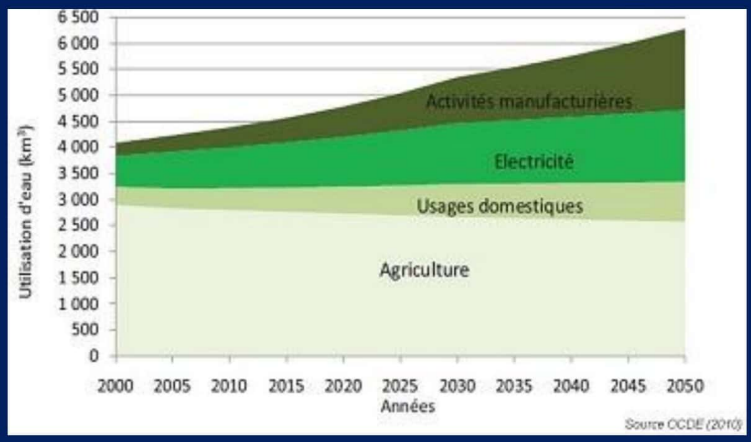

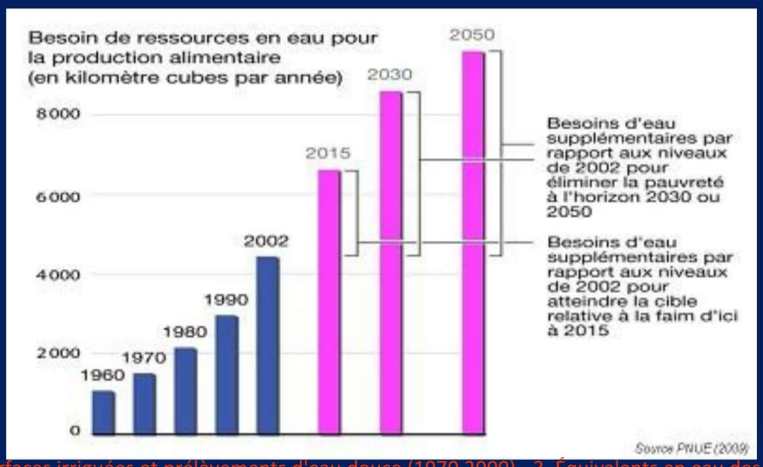

Équivalent en eau des principaux produits alimentaires

Produit	Unité	Équivalent en eau m^3 par unité
Bovins	tête	4 000
Moutons et chèvres	tête	500
Bœuf frais	kg	15
Agneau frais	kg	10
Volaille fraîche	kg	6
Céréales	kg	1,5
Agrumes	kg	1
Huile de palme	kg	2
Légumineuses, racines et tubercules	kg	1

Source: FAO, 1997

2. Surfaces irriguées et prélèvements d'eau douce (1970 2000) - 3. Équivalents en eau des principaux produits alimentaires , De 1961 à 1999, la superficie des terres irriguées a quasiment doublé mais semble depuis se stabiliser. Les rendements des terres irriguées sont, en moyenne, deux ou trois fois plus élevées que ceux des terres de cultures pluviales (non irriguées). Actuellement, 40 % des aliments disponibles dans le monde sont produits sur 17 % des terres irriguées (FAO, 1999). Les prélèvements d'eau à l'échelle mondiale ont suivi l'augmentation des surfaces irriguées, l'agriculture absorbe près de 70 % de la consommation d'eau dans le monde, *Images: 2 www.unep.org - 3 www.fao.org - Texte : www.grida.no*

Scanned with CamScanner

Prises de conscience environnementales

Epuisement des ressources en eau

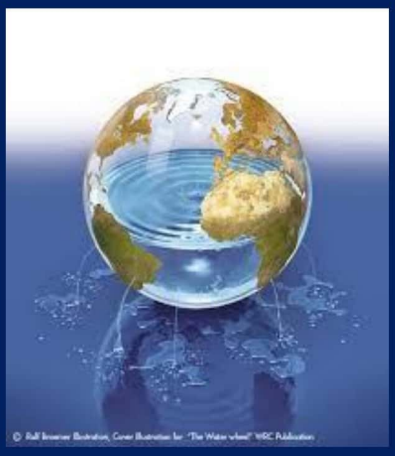

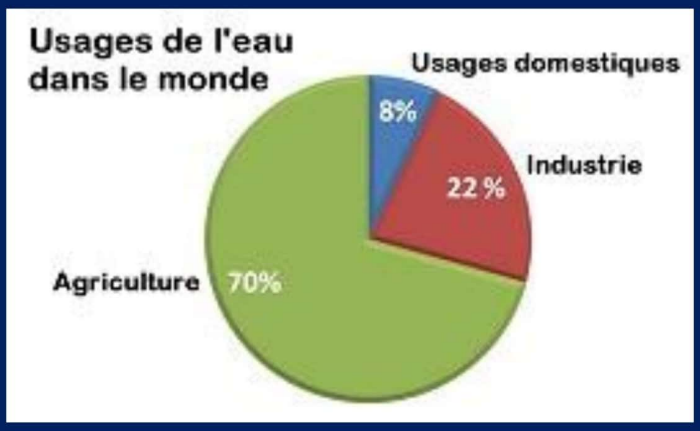

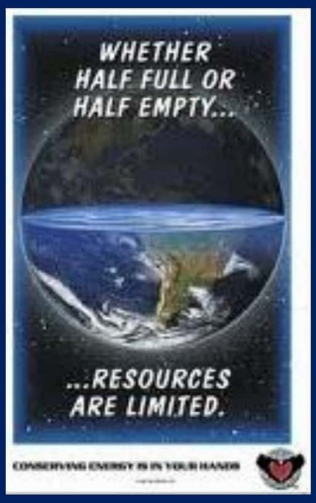

Usages de l'eau dans le monde

L'irrigation est souvent utilisée en complément des précipitations afin d'augmenter les rendements et d'accroître la durée de la saison agricole, ainsi, 40 % de la production vivrière mondiale doit son existence à l'irrigation. L'agriculture absorbe ainsi près de 70 % de la consommation d'eau dans le monde (45 % dans les pays de l'OCDE). L'industrie en utilise 22 % (y compris la part consacrée à la production d'électricité hydraulique et nucléaire) et les ménages 8 %.

Source : http://raymond.rodriguez1.free.fr/Textes/1s42.htm

Scanned with CamScanner

Global Compact
Network France

Scanned with CamScanner

ODD1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollars par jour)
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance
- 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental
- 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes
- 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des principes de politique générale viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

Scanned with CamScanner

ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- **3.1** D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
- **3.2** D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
- **3.3** D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles
- **3.4** D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
- **3.5** Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool
- **3.6** D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
- **3.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- **3.8** Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- **3.9** D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
- **3.a** Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac
- **3.b** Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments
- **3.c** Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement
- **3.d** Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- **5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- **5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- **5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- **5.4** Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- **5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- **5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- **5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- **5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- **5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

- **6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- **6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- **6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- **6.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- **6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- **6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- **6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- **6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

ODD7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficience de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

ODD9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- **11.1** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- **11.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
- **11.3** D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- **11.4** Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
- **11.5** D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable
- **11.6** D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- **11.7** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
- **11.a** Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale
- **11.b** D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
- **11.c** Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

- **12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- **12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- **12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- **12.4** D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- **12.5** D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- **12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- **12.7** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- **12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- **12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- **12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- **12.c** Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires

13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- **15.1** D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- **15.2** D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- **15.3** D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
- **15.4** D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- **15.5** Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- **15.6** Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- **15.7** Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- **15.8** D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- **15.9** D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- **15.a** Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- **15.b** Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
- **15.c** Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

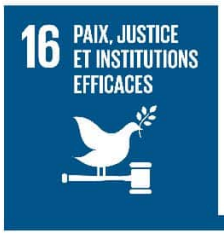

ODD16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- **16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- **16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- **16.3** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- **16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- **16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- **16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- **16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- **16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- **16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- **16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- **16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- **16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs (1/2)

Finances

- **17.1** Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes
- **17.2** Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
- **17.3** Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement
- **17.4** Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
- **17.5** Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

Technologie

- **17.6** Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
- **17.7** Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord
- **17.8** Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

Renforcement des capacités

- **17.9** Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

ODD17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs (2/2)

Commerce

- 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
- 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020
- 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

- 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques
- 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
- 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

Partenariats multipartites

- 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

Données, suivi et application du principe de responsabilité

- 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
- 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Scanned with CamScanner

CONTACTS

À propos du Global Compact France :

Le Global Compact des Nations Unies rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de 10 principes universellement reconnus relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ces principes fournissent une feuille de route pour les organisations qui souhaitent faire progresser leur démarche de responsabilité sociétale et soutenir les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Relais local officiel en France, le Global Compact France rassemble plus de 1 150 entreprises et 100 organisations à but non lucratif, constituant le deuxième réseau dans le monde en nombre de participants. Le Global Compact France offre un lieu d'échange stimulant pour initier, développer et partager leurs démarches de responsabilité sociétale.

Site internet : www.globalcompact-france.org
Global Impact+ : http://actions.globalcompact-france.org

Contact

Anthony RATIER, Responsable Droits Humains et ODD, Global Compact France
anthony.ratier@globalcompact-france.org

OUTILS ET RESSOURCES UTILES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN GLOBAL COMPACT Global Compact Network France

Scanned with CamScanner